|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | **INTPA.F.3.DEL.Rome** |
| Numéro de poste Sysper: | 301346 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Leonard MIZZI  1 trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Rome |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 17-12-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La Délégation de l'UE à Rome a une mission bilatérale avec le Saint-Siège, l'Ordre Souverain de Malte et la République de Saint-Marin, ainsi qu'une mission multilatérale avec les trois Organisations des Nations Unies basées à Rome : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Dans le cadre de son mandat, la Délégation de l'UE à Rome vise à promouvoir les valeurs et intérêts communs de l'UE vis-à-vis de ses partenaires dans les contextes bilatéral et multilatéral, en particulier dans les domaines correspondant à nos objectifs en matière de paix, droits de l'homme, multilatéralisme, alimentation, agriculture, Pacte vert, numérisation, aide humanitaire et développement.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L'Expert National Détaché (END) contribuera aux tâches suivantes :

* Analyse, évaluation et rapport sur la situation générale et l'évolution des agences des Nations Unies basées à Rome : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), y compris leurs relations avec l'UE et ses États membres.

• Promotion des priorités politiques de l'UE dans le cadre des travaux et de la coopération avec les agences des Nations Unies basées à Rome et le CSA, en prenant pleinement en compte les intérêts géopolitiques et géostratégiques de l'UE.

• Contribution au développement des politiques dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture durable, du développement rural, des systèmes alimentaires, de la foresterie et des pêches durables, de la nutrition et de la sécurité sanitaire des aliments, en s'appuyant sur des connaissances et des conclusions fondées sur la science des agences des Nations Unies basées à Rome, du CSA, y compris le Groupe d’experts de haut niveau, et d'autres interfaces science-politique pertinentes. Contribuer à la préparation de positions de négociation conjointes de l'UE pour des volets de travail spécifiques et soutenir l'UE dans ces négociations, notamment au sein du CSA.

* Contribuer à la coordination avec les États membres de l'UE à Rome, notamment à travers des réunions régulières des Chefs de Mission auprès des agences des Nations Unies basées à Rome.
* Contribuer aux activités de communication et de sensibilisation de la Délégation de l'UE à Rome.

L'Expert National Détaché (END) travaillera sous la supervision du Chef de la section des Nations Unies et sous la direction générale du Chef de la Délégation. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et celles de l'Union Européenne, l'END ne traitera pas de cas individuels ayant des implications sur les dossiers qu'il/elle aurait dû traiter dans son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée à la Commission, ni sur des cas directement adjacents.

En aucun cas, il/elle ne représentera la Commission ou la Délégation de l'UE pour prendre des engagements, financiers ou autres, ou pour négocier au nom de la Commission.

L'END pourra participer à des réunions externes ou à des missions uniquement en tant que membre d'une délégation dirigée par un fonctionnaire de la Délégation/Commission de l'UE, ou, s'il/elle est seul(e), à titre d'observateur et à des fins d'information.

L'END peut être mandaté pour participer seul(e) à des réunions externes ou à des missions ; cela requiert des instructions écrites claires et spécifiques sur la position à adopter lors des réunions/missions de la part du Directeur général d'INTPA ou de la personne de son service à laquelle il a délégué les pouvoirs de dérogation pour l’Expert National Détaché (Art. 6, paragraphes 2 et 3 de la Décision C(2008) 6866 finale de la Commission Européenne du 12.11.2008), à condition que cela ait été accepté par le Chef de Délégation.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Diplôme

* d'études universitaires ou
* formation professionnelle ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent dans le(s) domaine(s) de : coopération au développement, sécurité alimentaire, nutrition, agriculture, foresterie, pêches, sciences vétérinaires, économie agricole, relations internationales ou équivalent.

Expérience professionnelle

* Une expérience dans un environnement multilatéral (de préférence dans le système de l’UE ou des Nations Unies) serait un atout.
* Bonne connaissance des politiques européennes en matière de développement, de sécurité alimentaire, de nutrition et de systèmes alimentaires.
* Des connaissances en matière de commerce et de relations extérieures (y compris l’action extérieure de l'UE et les politiques extérieures connexes de l'UE) constitueraient un avantage.
* Bonne connaissance des institutions de l'UE et des processus décisionnels y afférents.
* Bonnes compétences en analyse et en rédaction de rapports.
* Connaissance de base du travail diplomatique.

Langues nécessaires pour l'exercice des fonctions

Excellente maîtrise de l’anglais (capacité à rédiger des rapports et à s’exprimer en public). La capacité de travailler en français et/ou en espagnol (ou dans une autre langue officielle des Nations Unies) serait un atout. Une connaissance de base de l'italien serait utile.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)